



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Animation, gestion et organisation des  
activités physiques et sportives

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---

# Evaluation des diplômes

## Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives

Dénomination nationale : SP7-Activités sportive

Demande n° S3LP130004916

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Metz et Villers les Nancy
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

## Présentation de la spécialité

Le dossier déposé propose la fusion de deux licences professionnelles ouvertes respectivement en 2007 sur le site de Metz et en 2010 sur le site de Nancy. Appuyée sur un solide tronc commun (2/3 du volume d'enseignement), la spécialité comprendra désormais deux parcours : *Activités physiques et sportives* sur le site de Metz et *Métiers des activités aquatiques* sur le site de Villers les Nancy. Conformément à l'arrêté de 2004, cette licence permet la délivrance d'une carte professionnelle du Ministère des Sports et pour le parcours *Métiers des activités aquatique* - sous réserve de la validation spécifique de l'unité d'enseignement *Sauvetage et sécurité en milieu aquatique*-, le titre de Maître Nageur Sauveteur (arrêté de 2010).

Cette formation a pour but de former des cadres polyvalents capables d'assumer des missions d'encadrement, de gestion et de management dans les structures sportives publiques ou privées spécialisées dans le domaine aquatique (parcours *Métiers des activités aquatiques*) ou dans les activités physiques et sportives au sens large (parcours *Activités physiques et sportives*), de démarcher de nouveaux publics pour accroître l'attractivité d'un club ou d'une salle de remise en forme... et de concevoir et d'animer des séances d'entraînement pour des publics diversifiés (sédentaires, sportifs). Elle accueille des étudiants issus de la licence *STAPS* ayant suivi des modules préparatoires et des diplômés à Bac+2 (ou reconnus en équivalence) du domaine sportif. Elle est proposée en formation initiale et continue sur le seul mode présentiel. L'attractivité des deux licences désormais rassemblées est encore limitée.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier comprend à la fois le bilan - judicieusement séparé - des deux spécialités jusque-là indépendantes ainsi que le projet pédagogique résultant de leur association. Sur l'aspect « Bilan », il faut souligner que le recul est insuffisant pour en évaluer les résultats du fait que l'une des spécialités n'a ouvert qu'en 2010, et l'autre n'est guère plus ancienne (ouverture à la rentrée 2007 mais avec une première promotion peu représentative). Cette « jeunesse » a aussi pour conséquence que le suivi des diplômés n'a pas été pris en charge lors des enquêtes nationales, absence partiellement palliée par le suivi propre des équipes pédagogiques. De plus, le dossier présente quelques lacunes (l'évaluation des enseignements par les étudiants, l'adaptation des études aux étudiants à contraintes particulières) et imprécisions. Ainsi, pour la mise en œuvre du tronc commun, on ignore s'il s'agit d'une mutualisation avec déplacement sur un site, d'un programme commun sur les deux sites ou bien d'un enseignement complet à distance.

Nonobstant ces limites, le bilan des deux formations et l'examen du nouveau projet pédagogique présentent des aspects positifs. Cette licence, désormais à deux parcours, répond à un réel besoin régional de formation de cadres intermédiaires dans le domaine sportif et l'absence de concurrence dans le « Grand Est » devrait en favoriser le rayonnement. Elle est bien intégrée dans le monde sportif régional, institutionnel ou fédéral mais aussi, dans celui des collectivités territoriales et des entreprises du secteur sportif. Une formalisation de ces nombreux partenariats est en cours, ce qui devrait être très positif pour assurer la pérennité de cette licence. Cette bonne intégration dans le tissu professionnel se retrouve au niveau même de la formation avec une part importante des enseignements assurée par des intervenants professionnels, par leur participation au pilotage des stages et projet tuteurés, jurys et réunions de l'équipe pédagogique.

Les équipes pédagogiques des deux actuelles licences étant équilibrées et compétentes, la nouvelle qui résulte de la fusion en conserve les qualités mais on peut par contre s'interroger sur sa taille et son fonctionnement réel, malgré une organisation apparemment adaptée à l'existence de deux parcours sur deux sites différents. Dans ce contexte, confondre l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement ne semble pas opportun. Un conseil de perfectionnement plus ramassé et incluant des partenaires autres que les intervenants dans l'enseignement, serait utile pour assurer le suivi de cette licence, en particulier dans cette phase de fusion.

Le nouveau projet pédagogique, dont il est souhaité qu'il aille au-delà du simple collage des deux anciennes spécialités, devra être affiné dans les années à venir pour tenir compte des réalités mesurées à travers des indicateurs comme ceux portant sur le recrutement et le devenir des diplômés (données dont la pertinence suppose un pas de temps correspondant pour le moins à deux ou trois promotions). Comme le dossier le note, le suivi des diplômés devrait être très sérieusement renforcé. Si les actuels résultats laissent entrevoir une insertion plutôt satisfaisante, il restera à la conforter dans le temps. C'est l'attractivité de la formation qui semble le plus poser question. Si on peut admettre un peu de flottement lors de la phase de démarrage, la montée en puissance semble bien lente et les variations d'effectifs et de taux de réussite peuvent interroger sur les modalités de recrutement, les publics visés et le mode de formation en présentiel jusqu'ici exclusivement retenu.

L'autoévaluation a été conduite avec méthode et rigueur par l'université. A l'évidence, la procédure a permis de compléter et préciser un dossier qui demeure néanmoins très perfectible. Ces imprécisions et la nécessité de poursuivre sans délais la réflexion sur l'attractivité de cette licence ont induit la note, note qui ne remet pas en cause la pertinence de cette spécialité.

- Points forts :

- Un fort partenariat avec les collectivités locales et les structures sportives.
- Une équipe pédagogique compétente.
- Cette spécialité répond à une demande sociale croissante.

- Points faibles :

- Une faible attractivité.
- Un mode de formation inadapté à la formation continue.
- Les lacunes et imprécisions du dossier.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait que le conseil de perfectionnement soit bien séparé de l'équipe pédagogique afin d'affirmer sa mission stratégique. L'augmentation de l'attractivité de cette licence devrait être une priorité. La piste envisagée dans le dossier de l'alternance (apprentissage, formation continue) devrait déboucher sur une rapide mise en œuvre. On pourrait aussi envisager une ouverture plus large à l'ensemble des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STAPS avec comme corollaire, la mise en place d'une mise à niveau au début de la licence professionnelle. Le renforcement du suivi des diplômés et la formalisation des partenariats devraient être concrétisés à très court terme.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

### LICENCE PROFESSIONNELLE AGOAPS - METZ

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre d'inscrits	7	15	19
Taux de réussite	100	67	85
Pourcentage d'inscrits venant de L2	86	73	63
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	14		11
Pourcentage d'inscrits venant de BTS		25	11
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	86	100	100
Pourcentage d'inscrits en formation continue	14		
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	29 %	29 %	29 %

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité

ENQUETES NATIONALES	Année (2)	Année (2)	Année (2)
Taux de répondants à l'enquête	Aucune donnée		
Pourcentage de diplômés en emploi (3)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	2008	2009	
Taux de répondants à l'enquête	60	83	
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	67	100	
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)	33	0	
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			



(1) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre

(2) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité

### LICENCE PROFESSIONNELLE AGOAPS - NANCY

	2010/2011
Nombre d'inscrits	13
Taux de réussite	55
Pourcentage d'inscrits venant de L2	8
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	8
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	84
Pourcentage d'inscrits en formation continue	16
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	31

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.  
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



# Observations de l'établissement

# EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

## REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

## Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

### **Spécialité : Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives**

Dénomination nationale : SP7-Activités sportive

Demande n° S3LP130004916

---

L'équipe pédagogique a bien pris note des commentaires et des préconisations formulés par les experts de l'AERES et apporte quelques précisions et réponses.

#### **1- Attractivité limitée**

Conscient de ce handicap pour une telle formation, l'équipe pédagogique va orienter son travail sur plusieurs pistes afin d'ouvrir l'offre de formation à des publics autres que ceux de la formation initiale et également améliorer la communication de cette licence dans sa nouvelle offre de formation.

L'originalité d'une telle licence dans le Grand Est ainsi que le rapprochement des deux structures messine et nancéenne améliorera sa lisibilité et également l'attractivité. Une ouverture vers la formation continue est un des enjeux de notre équipe et nous souhaitons le développer par la mise en place de l'alternance et aussi par des partenariats avec le pôle emploi ainsi qu'avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA, AGEFOS - PME par exemple). Néanmoins, il faut noter que des contacts avaient déjà été pris auprès des entreprises partenaires au cours de la dernière habilitation pour une mise en place de l'alternance dans la formation nancéenne, mais les structures n'ont pas souhaité intégrer ce processus.

En plus de l'ouverture sur la formation continue, un effort sera également entrepris au niveau de la communication (envoi de plaquettes, déplacements dans les établissements etc) au sein des universités du Grand Est et auprès des IUT, BTS et autres formations (DEUST, BE etc.) pouvant être accueillis dans la licence professionnelle. Les effectifs étudiants arrivant du L2 STAPS sont encore faibles (pas d'information rationnelle quant à l'origine de ce point) et l'équipe pédagogique souhaite palier le manque d'informations sur cette filière de formation et d'entrée dans le milieu professionnel en mettant en place des rencontres avec les anciens étudiants ainsi que les professionnels.

#### **2- Ouverture plus large à l'ensemble des étudiants de L2 - STAPS**

La licence professionnelle est ouverte à l'ensemble des étudiants L2 de la formation STAPS. Nous orientons les étudiants souhaitant entrer en Licence professionnelle sur des UE de préprofessionnalisation afin de leur permettre d'appréhender rapidement les attentes de ce milieu mais ces UE restent non obligatoires pour l'admission en Licence Professionnelle. Les dossiers des étudiants n'ayant pas suivi ces UE sont évalués au même titre que ceux les ayant validés.

### 3- Absence d'évaluation des enseignements

Les enseignements ont été évalués par l'université de Nancy 1 et de l'UPV-Metz, cependant aucune donnée statistique ne nous a été fournie. Au niveau de la structure, un bilan informel est effectué à la fin de chaque semestre.

L'équipe pédagogique mettra en place dès la nouvelle rentrée, une évaluation en distribuant des questionnaires d'évaluation de chaque UE à la fin du S5 et du S6.

### 4- Adaptation limitée aux publics à contraintes particulières

Des aménagements sont mis en place pour les publics salariés et sportifs de haut niveau (cf page 21 du dossier). De plus, ces personnes peuvent effectuer leur stage de licence au sein de leur structure ou leur club.

Des aides pour les publics en situation de handicap seront accordés. Leur admission au sein de la formation sera étudiée au cas par cas.

### 5- Conseil de perfectionnement (CPO)

Le CPO a été modifié. Les contacts sont en cours mais il sera constitué :

- d'un représentant professionnel des stages de Metz et de Nancy
- d'un représentant du privé
- d'un représentant professionnel de chaque domaine (*i.e.* activités physiques et activités aquatiques)
- d'un représentant du CROS Lorraine, de la fonction territoriale et de la branche formation et insertion de Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- d'un représentant du sport adapté

### 6- Mise en œuvre du tronc commun

Il faut noter qu'un des items de la lettre de cadrage de l'université de Lorraine est le non déplacement des étudiants en Licence.

Le tronc commun est constitué d'un programme commun sur les deux sites. Dans chaque UE, les bases théoriques seront identiques (gestion, comptabilité, communication) mais les exemples seront pris en lien avec le parcours (Activités Physiques et Activités aquatiques) d'où l'intervention de plusieurs professionnels des domaines sus-cités.

Une réflexion sur l'utilisation de la visioconférence est en cours : 1/ pour permettre aux étudiants, messins ou nancéens, de suivre des interventions ou des conférences de professionnels importants du domaine sportif, et 2/ de ne pas doubler certains enseignements.

En conclusion, les responsables de formation ainsi que l'équipe de formation seront attentifs aux différents points évoqués dans cette évaluation et notamment à l'attractivité et l'insertion professionnelle des diplômés.